

D2021-11-6-12



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

☎☎☎☎☎☎☎☎

Séance du Jeudi 18 Novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 13
 Nombre de membres excusés : 6
 Nombre de membres absents : 8

Date de convocation :
 12 novembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

26 NOV. 2021

et affichage le :
 26 NOV. 2021

1 - Commande Publique
 1.1 - Marchés Publics

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en exploitation du forage F4 de Périgny – Consultation

L'an 2021, le 18 novembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 12 novembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 12 novembre 2021.

Mme Annie ROSSI a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Jean-Pierre MOURICE		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			X : M. Alain DECLOMESNIL		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
Mme Isabelle BACHELOT				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Caroline CHANU			X : M. Serge COUASNON		
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
Mme Cindy BAUDRON					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES			X : Mme Annie ROSSI		
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL			X : M. Guy VELANY		
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			X : M. Lucien BAZIN		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER			X : Mme Marie-Noëlle BALLÉ		
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			X : M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	33	1	13	6	8
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			34		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			47		

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau dispose de 5 points d'eau destinés à la consommation humaine sur le site de la Vallée de la Druance. Ces points d'eau sont regroupés sur le champ captant de Périgny. A ce jour, 3 forages sont exploités (F1, F2 et F3) et un forage de secours est existant (F1bis).

Les forages du champ captant résultent de campagnes de recherche d'eau menées par le Conseil Départemental du Calvados en 1990 et 1992. C'est en 1998 que les forages F1, F2 et F3 sont mis en service. La réalisation du forage d'exploitation du F4 date, quant à elle, de 2003.

Les eaux de ces forages sont mélangées puis traitées à la station du Val Mérienne et alimentent deux réservoirs de 250m³. Ils desservent une partie du SIAEP Clécy-Druance.

Le cinquième forage existant mais non exploité est le forage F4 se trouvant sur la commune de Condé-en-Normandie, Lénault. Un diagnostic est d'ores et déjà prévu à l'automne 2021 dans le but de vérifier les caractéristiques techniques et les capacités hydrodynamiques de ce forage à des fins d'exploitation.

L'Intercom de la Vire au Noireau a pour projet la mise en exploitation et le raccordement du forage F4 à la station du Val Mérienne (ou station de Périgny) dans le but de renforcer la production en eau du site. Ces travaux sont estimés à 700 000€ HT décomposés ainsi :

- Tranche ferme : Mise en exploitation du forage F4 (enveloppe financière prévisionnelle: 525 000€HT);
- Tranche optionnelle : Nouvelle canalisation F3 (enveloppe financière prévisionnelle: 175 000€HT).

Dans un premier temps, un marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé selon une procédure adaptée conformément aux articles R2123-4 à R2123-7 du Code de la commande publique.

Les éléments de mission du marché sont listés ci-dessous :

Eléments de mission	
1-Etudes préliminaires (EP)	conception
2-Avant-Projet (AVP)	
3-Projet (PRO)	
4-Assistance pour la passation des marchés publics de Travaux (ACT)	réalisation
5-Etudes d'exécution (VISA)	
6-Direction de l'Exécution des marchés publics de Travaux (DET)	
7-Ordonnancement et Planification du Chantier (OPC)	
8-Assistance aux opérations de Réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)	

Ce marché de maîtrise d'œuvre court de sa notification jusqu'au terme de la période de garantie de parfait achèvement des travaux. La durée estimative du marché est de 45 mois.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Valeur technique décomposée de la façon suivante :	55%
Analyse et compréhension du contexte de l'opération	10%
Qualité du mémoire technique : présentation et méthodologie proposée (note éliminatoire à 3)	25%
Organisation et qualité de l'équipe affectée à la mission	10%
Temps d'intervention détaillé par élément de mission	10%
Critère : Délai décomposée de la façon suivante :	20%
Délai phase conception Tranche ferme (EP à ACT)	5%
Délai phase conception Tranche optionnelle (EP à PRO)	5%
Qualité de l'échéancier prévisionnel	10%
Critère : Prix des prestations	25%

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 8 novembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document afférent.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

